



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Le Ministre d'Etat*

*La Secrétaire d'Etat  
chargée de l'Ecologie*

*Le Secrétaire d'Etat  
chargé des Transports*

*Paris, le*      **26 DEC. 2007**

Monsieur le Président,

Les orientations retenues à l'issue des tables rondes du Grenelle de l'environnement à la fin du mois d'octobre dernier, amorcent la mutation écologique de notre pays.

Une nouvelle phase – celle de la mise en œuvre des conclusions des tables rondes du Grenelle, entérinées et précisées par le Président de la République, via des chantiers opérationnels – est désormais engagée. Ces chantiers, dont j'ai présenté l'architecture le 19 décembre à l'issue d'un long travail de concertation interministériel, sont à la fois nombreux et complexes.

Si la concrétisation des conclusions du Grenelle, qui couvrent des questions et des domaines très étendus, s'inscrit dans la durée, le Gouvernement souhaite soumettre au Parlement un projet de loi d'orientation avant le 9 février 2008, date de la suspension de la session parlementaire, puis une loi de programmation dès ce printemps. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les chantiers.

Vous avez accepté la responsabilité du groupe d'étude sur l'économie de fonctionnalité et nous tenons à vous en remercier vivement.

Comme vous le savez, « l'enjeu économique de la politique environnementale n'est pas de promouvoir une économie désindustrialisée, mais une économie plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles non renouvelables, qui fasse notamment plus de place à (...) une économie de fonctionnalité qui remplace la vente de biens par la vente de leur usage : à la différence de la vente, la location d'un bien permet en effet d'en allonger la durée sans réduire les échanges ni les services offerts » (relevé de conclusions du Grenelle).

.../...

Monsieur Jean-Martin FOLZ  
Président  
Association Française des Entreprises  
Privées (AFEP)  
63, rue de la Boétie  
75008 - PARIS

Il revient à ce groupe d'étude de mettre sur pied le dispositif susceptible de lancer une véritable dynamique en matière d'économie de fonctionnalité. Plusieurs actions semblent pouvoir y contribuer qui sont présentées en annexe.

Devront ainsi être précisés autant que possible, les dispositions législatives et réglementaires nécessaires, l'organisation à mettre en œuvre, le calendrier envisageable, les volets formation, information et mobilisation des acteurs et le cas échéant, du grand public. Le travail requis est nécessairement méthodique et inscrit dans un calendrier soutenu. Plusieurs étapes peuvent être nécessaires, qui permettront d'enranger les succès sur la voie d'un développement vraiment durable.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous rendre compte de vos premiers travaux pour la fin du mois de janvier 2008, et de vos conclusions, afférant à la loi de programmation et ses décrets d'application, pour le 15 mars 2008.

Monsieur Dominique BOURG, professeur à la faculté de géosciences et de l'environnement à Lausanne (Suisse), qui a beaucoup réfléchi à ces sujets, est missionné pour vous accompagner dans le pilotage de ce groupe d'étude. Nous mettons par ailleurs, à votre disposition pour cette mission, un haut-fonctionnaire qui pourra vous aider dans l'organisation et la rédaction des travaux et assurer les relations avec nos cabinets et les administrations des différents ministères auxquels il vous paraîtrait pertinent de recourir.

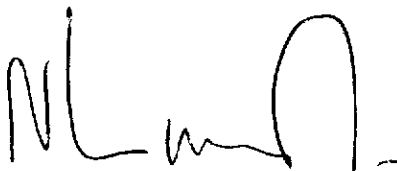
En outre, un secrétariat général du Grenelle se tient à votre disposition pour vous aider dans l'organisation logistique de vos travaux.

Le travail réalisé dans ce groupe d'étude, comme celui des autres chantiers d'application du Grenelle, doit fournir au Gouvernement et au Parlement, auxquels il reviendra in fine d'arbitrer, l'ensemble des outils et dispositions pratiques permettant d'atteindre effectivement les résultats définis.

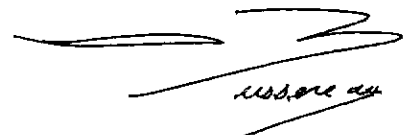
Vous remerciant très sincèrement pour votre disponibilité, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Dominique BUSSEREAU

## **COMPOSITION PROPOSEE POUR LE GROUPE D'ETUDE SUR L'ECONOMIE DE FONCTIONNALITE**

### **Pilote :**

Jean-Martin FOLZ, Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées)

**Co-pilote :** Dominique BOURG, Professeur à l'université de Lausanne

### **Coordonnateur :**

**MEDAD/ D4E** (Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale)

### **Composition du groupe d'étude :**

- Economistes : Paris 1, Toulouse 1, LEPII...
- Mécanicien : INPG-laboratoire G-SCOP...
- Technologue : CEP-Mines ParisTech...

### **L'Etat mobilisera de son côté, les compétences suivantes :**

**MEDAD** Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables :

- Direction des Etudes économiques et de l'évaluation environnementale (**D4E**),
- Direction des Affaires économiques et internationales (**DAEI**),

**MINEFE** Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi :

- **INSEE**, (Institut National de la Statistique et des Etudes)
- **DLF** (Direction de la Législation Fiscale).

## **GRANDES LIGNES DU PROGRAMME d'ETUDE**

- Identifier les obstacles à la mise en place d'une économie de fonctionnalité et en évaluer le potentiel (marchés publics notamment).
- Concevoir une ou plusieurs propositions de recherche à soumettre dans le cadre de l'ANR, voir de l'All.
- Identifier avec l'INSEE les expériences de vente de service avec intérêt environnemental et, au-delà, élaborer des indicateurs permettant de suivre et de piloter le découplage entre la création de richesses et l'augmentation des flux de matières.
- Constituer un portail pédagogique sur l'impact environnemental des produits (de type bilan carbone, analyse du cycle de vie, empreinte écologique...) sur des bases transparentes. Etudier des modulations fiscales en fonction de cet impact.
- Développer l'éco-conception par la formation professionnelle, les mesures fiscales, l'encouragement à l'innovation
- Etudier les moyens, notamment fiscaux, destinés à appuyer la substitution de la vente de services à la vente de biens